



APAM06

Nice, le 25 juillet 2009

PROCES VERBAL DE REUNION

L'assemblée générale de l'Association des piégeurs des Alpes-Maritimes s'est tenue le 26 juin 2009 au siège social de l'APAM06 38 avenue ST Augustin - Nice - 06200.

Le présent document rend compte des débats et des décisions prises lors de cette séance.

1. ORDRE DU JOUR:

- ✓ Rapport moral et bilan de la saison écoulée.
- ✓ Point de situation sur l'action en justice contre l'ASPAS.
- ✓ Point de situation sur l'évolution nationale du piégeage.
- ✓ Point de situation sur la saison prochaine.
- ✓ Rapport financier.
- ✓ Modification des statuts..
- ✓ Questions diverses

2. BILAN DE L'ASSEMBLEE :

21. Assemblée générale extraordinaire :

Lors de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire, à 18H35, il a été constaté que les deux tiers des sociétaires n'étaient pas présents pour le vote qui n'a donc pas pu avoir lieu.

Conformément à l'usage, un nouveau vote (qui doit être organisé dans les 10 jours) a été remis à la réunion suivante pour être voté à la majorité des membres présents en Assemblée générale.

22. Assemblée Générale ordinaire:

L'assemblée générale ordinaire a lieu le 26 juin 2009 à 19H00

23 personnes présentes dont 21 votants. M. Augier représente M. Bernard Baudin, Président de la FDCAM.

M. Serge Cauvin, Président des gardes particuliers est le seul représentant des associations conviées.

Le Président Blanchard remercie ces deux personnalités ainsi que les personnes qui se sont déplacées. Il remercie les personnes (nombreuses) qui se sont excusées par mail ou en téléphonant.

M. Auger, représentant M. Bernard Baudin réitère le soutien de la FDCAM envers l'APAM06 et souligne le travail effectué par l'association.

Guy Blanchard effectue ensuite un bilan du piégeage dans le département.

- Un stage de formation des piégeurs aura lieu début septembre 2009.



- Lors de la CDCFS, l'APAM 06, seule à avoir préparé un dossier, a défendu le classement nuisible du renard et de la pie. La commission a voté le classement nuisible de ces deux espèces. Il appartient au Préfet de prendre ensuite sa décision.

M. Jean-Marc DE LA ROCCA effectue un point de situation détaillé et précise les objectifs de l'association. Une PREAO est diffusée à l'appui de cette intervention.

Il souligne pour les CDCFS et en cas de procès avec les association écologiste extrémistes, l'importance du recueil des constats de dégâts.

Il fait un point de situation concernant la mission Lang et l'action de l'UNAPAF.

Les objectifs de l'APAM06 :

- Pouvoir piéger de façon durable.
- Former un piégeur par commune.
- Recueillir le maximum de fiches de dégâts.
- Contribuer à la veille sanitaire en fournissant des renards pour analyse.
- Créer des sentiers pédagogiques et former les piégeurs sur sentiers de piégeage.

Le Président Blanchard reprend la parole et effectue un bilan financier. Le solde positif de l'association est de 1138,35 €. Ce solde, bien que positif, limite fortement les capacités de l'association pour réaliser ses objectifs. Pour améliorer cette situation financière, une demande de subvention sera effectuée au Conseil Général. Ce bilan est voté à l'unanimité et les comptes sont élargés par deux membres de l'assemblée.

Le Président Blanchard propose ensuite deux modifications des statuts :

1° modification :

Article 3 : Il est proposé à compter du 1^{er} janvier 2010 un changement d'adresse du siège social de l'APAM 06 pour faciliter l'arrivée du courrier. La nouvelle adresse proposée est :
377 avenue du Général Garbay 06210 MANDELIEU.

2° modification :

Article 5 alinéa 2 concernant les membres honoraires seront :

Toutes les personnes dont les capacités et les conseils peuvent être utiles à la bonne marche de l'Association.

Toute Association de chasseurs qui en fait la demande sous réserve de verser une cotisation dont le montant est fixé au règlement intérieur.

Ils participent aux AG en tant qu'observateur sans participer aux votes.

Ces deux points sont votés à l'unanimité.

Questions diverses :

- ✓ Le Président souligne que cette année encore, par solidarité, l'UNAPAF, consciente des limites de notre budget, n'a réclamé que la cotisation du président (15€).
- ✓ Des remises à niveau concernant tous les piégeurs sont à planifiées. Elles s'effectueront sur des sentiers de piégeage.
- ✓ Un appel est lancé à la bonne volonté des membres pour se joindre au Bureau et nous aider.

APAM 06

- ✓ L'an prochain, nous essayerons de faire l'AG en mars et d'organiser le stage de piégeage au début du printemps. Les appels de cotisation auront lieu en février.
- ✓ Attention aux retours des bilans annuels. La DDEA est décidée à prendre des sanctions pour ceux qui oublient de les transmettre.

Le Président clôt la séance à 20H40.

Le Vice-Président
JM DE LA ROCCA

Le Président
GUY BLANCHARD